

# SOMELEC

SOCIETE MAURITANIEENNE DE L'ELECTRICITE  
SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU  
Siège Social : Ilot "C"- LOT N° 121 - Avenue  
Boubacar Ben Amer  
Ksar-Nouakchott-Mauritanie B.P.: 355  
Tel:(00 222) 45 25 67 83 - FAX:(00 222) 45 25 39  
95  
RC: 35699 / NIF:30500075



Date : 23/06/2022

Page : 1/1

Affichage N°

3190

DA N°

DA-127-41-CI-DP-DP

Objet: **Demande de prix**

Nous vous demandons de nous soumettre votre offre pour la fourniture du matériel désigné ci-après :

### Construction de deux hangars

Désignation	Référence Article	Quantité
Construction de deux hangars de dimension 8mx6m pour les groupes de centrales D'ACHRAM et DJEWNABA. Les spécifications sont dans le cahier de charge ci joint.		2

(NB: )

**Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :**

- 1) Les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
- 3) Les prix s'entendent : RNM-RENDU A NOS MAGASINS
- 5) Délai de livraison : Immédiat

2) Le délai d'option doit être de trois mois

4) Lieu de livraison CENTRALE ACHRAM ET

\* Votre offre doit être présentée sous pli fermé contenant l'offre technique et l'offre financière avec mention « Confidentiel et N° Affichage »

\* Sous peine de rejet de l'offre, il est exigé de présenter une fiche technique ou un catalogue pour les produits/services proposés

\* Le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la Somelec (DAA)

Les offres doivent être présentées au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements Le lundi, 27/06/2022 A 12:00 où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent

\* La SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation.

\* Tout fournisseur n'ayant pas fourni au service des Achats un dossier complet comprenant le n° de son registre de commerce (RC), son Code contribuable, son Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et son compte bancaire ne pourra pas participer à la soumission et son offre sera rejetée.

MS  
Directeur Central Approvisionnements  
et Moyens Généraux

Mohamed El Moctar MOHAMED MAHMOUD

Pouvez

SOMELEC / DCPT/DP/BMCI  
CENTRALE INTERIEUR  
UR: 030

01/05/2022

DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT N° 127-41/CI-DP/DP/2022

ENSEMBLE: CENTRALE ACHRAM ET DJEWNABA  
SECTION : CONSTRUCTION DES HANGARS

DA  
P. 206 2 Janvier  
16/06/22

SAL 05  
06/06/22

DA très urgente à raison de la saison de pluies.

Item	Référence	Quantité	Désignation
01		02	Construction de deux hangars de dimension 8m x 6m pour les groupes de centrales d'Achram et Djewnaba. Les spécifications sont dans le cahier de charge ci-joint.

Nombre item : 01

ADJOINT CHEF SERVICE PLANIFICATION

CHEF DEPARTEMENT (D.EXP)

DIRECTEUR DE PRODUCTION

DIRECTEUR CENTRAL DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT

DIRECTEUR GENERAL

1/1





**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
MINISTERE DE L'ENERGIE, DU PETROLE ET DES MINES**

**SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE  
(SOMELEC)**



**CONSTRUCTION DE DEUX CENTRALE A ACHRAM ET  
DGOUNABA**

**TRAVAUX DE GENIE CIVIL**



Jun 2022

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (CPT),**

# CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (CPT),

## DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX

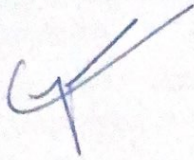
### OBJET :

Le présent CPT spécifie les conditions techniques dans lesquelles seront exécutés les travaux objet du marché.

### LE PROJET

La construction de deux centrale a Achram et Djionaba pour abriter les groupes qui sont déposés sur les sites sans protection ,

- **Les travaux des gros œuvres (Infrastructures et superstructures) pour les postes suivant :**
  - Centrale de 48 m2
- **Les travaux de seconds œuvres :**
  - Enduit intérieur et extérieur
  - Revêtement de sol
  - Menuiserie
  - Etanchéité
  - Electricité
  - Peinture et finitions diverses
  - Charpente métallique
  - Circuit de plomberie sanitaire





## DISPOSITIONS GENERALES

### 1- GENERALITES

#### Conditions particulières – documents de références

L'entrepreneur devra exécuter les travaux faisant l'objet du présent contrat en observant les prescriptions définies par les D.T.U, cahiers du CSTB, normes arrêtés, circulaires, ordonnances et en générales tout document officiel se rapportant sur les travaux en particulier :

- DTU N°12 Travaux de terrassement pour le bâtiment
- DTU N°13 Travaux de fondation superficielle
- DTU N°20 Travaux de maçonnerie, béton armé, plâtrerie
- DTU N° 21-4 prescription provisoire concernant l'utilisation de chlorures dans la confection des mortiers de béton
- Règles de calcul DTU, soit :
- Règles pour le calcul et l'exécution des constructions en béton (dites règles CCBA 68/70),
- DTU N°21-3 prescriptions techniques relatives aux dalles,
- DTU N° 14-1 travaux de cuvelage

Les clauses techniques contenues dans ce chapitre sont applicables à l'ensemble des corps d'état et l'entrepreneur devra en tenir compte, en plus des clauses techniques particulières qui seront détaillées dans les chapitres ci-après.

Les matériaux utilisés et l'exécution des ouvrages devront satisfaire aux conditions techniques définies par les documents suivants :

- Les lois, décrets, arrêtés, règlement et circulaires en vigueur pour tous les travaux du bâtiment ;
- Les normes publiées par l'A.F.N.O.R
- Tous les documents du R.E.E.F, notamment les normes, les documents techniques etc....
- Les règlements et normes propres aux administrations et Le décret n° 64 -081 du 12/05/64, portant approbation du règlement de l'urbanisme et notamment ;
- Le décret n° 73-124 / PR relatif à la protection civile contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public(ERP).

Les entrepreneurs reconnaissent avoir pleine et entière connaissance de tous ces documents et les accepter sans réserve.

Les entrepreneurs seront autorisés à réaliser des ouvrages qui ne répondraient pas aux règlements et normes définis ci-dessus, dans les deux cas suivants :

- Dérogation explicitement spécifiée par le maître d'œuvre dans les devis descriptifs,

Le contrat de concession est un contrat par lequel l'Etat confie à un concessionnaire l'exploitation d'un service public pour une durée déterminée.

Le contrat de concession est un contrat par lequel l'Etat confie à un concessionnaire l'exploitation d'un service public pour une durée déterminée.

Le contrat de concession est un contrat par lequel l'Etat confie à un concessionnaire l'exploitation d'un service public pour une durée déterminée.

#### ↳ Obligations de l'Etat

Le contrat de concession est un contrat par lequel l'Etat confie à un concessionnaire l'exploitation d'un service public pour une durée déterminée.

Le contrat de concession est un contrat par lequel l'Etat confie à un concessionnaire l'exploitation d'un service public pour une durée déterminée.

#### ↳ Obligations du concessionnaire

Le concessionnaire est tenu de fournir le service public conformément aux conditions du contrat de concession.

Le concessionnaire est tenu de fournir le service public conformément aux conditions du contrat de concession.

#### ↳ Obligations du concessionnaire

Le concessionnaire est tenu de fournir le service public conformément aux conditions du contrat de concession.



## **7- Accès**

L'entrepreneur sera responsable des travaux d'aménagement et l'accès pour le passage des camions. Il ne pourra demander aucune Plus-value n'y ayant trait. De même, les difficultés d'accès au chantier des camions ne pouvant donner lieu à des réclamations ou à des refus.

## **8- Implantation et niveau de construction**

L'entrepreneur devra faire l'implantation générale de chaque ouvrages (massifs, socles, locaux...etc) ainsi que le tracé des fouilles. Cette implantation sera effectuée pour le compte de l'entrepreneur de gros œuvres par un géomètre expert agréé par le maître d'œuvre.

Les implantations des différentes constructions du projet, ne pourront se faire qu'à partir de base constituée par des repères officiels inamovibles de plus, une vérification au coffrage et après coulage sera faite en ce qui concerne la verticalité et l'altimétrie de tous les éléments de chaque niveau.

### **a- Établissement du dossier d'exécution**

Éventuellement, et sans qu'il puisse en résulter une augmentation du prix forfaitaire, l'entrepreneur sera tenu d'apporter à ce dossier les quelques modifications de détails que le maître d'œuvre jugera dans l'intérêt de la construction.

Les ouvrages devront rigoureusement être réalisé conformément aux détails du dossier d'étude et aux règles imposées, compte tenu des modifications demandées par le maître d'œuvre.

## **9- Répartition des Travaux**

Le présent cahier de prescriptions Techniques Particulières concerne :

- CHAPITRE N°1 – TERRASSEMENT
- CHAPITRE N°2 – GROS ŒUVRES
- CHAPITRE N°3 – ETANCHEITE – TOITURE
- CHAPITRE N°4- REVETEMENTS SOLS ET MUREAUX
- CHAPITRE N°5- MENUISERIES – VITRERIES
- CHAPITRE N°6- PLOMBERIE SANITAIRE – ASSAINISSEMENT
- CHAPITRE N°7 - ELECTRICITE – TELEPHONE – CLIMATISATION
- CHAPITRE N°8- PEINTURE – BADIGEON
- CHAPITRE N°9- AMENAGEMENT



# CHAPITRE N°1 : TERRASSEMENT

## 1.1- Généralités

### 1-1- a Décapage et mise à niveau du site:

Sur l'ensemble de la superficie du terrain destiné au projet le sol naturel sera débarrassé de tous les débris sujets à des pourrissements et pouvant entraîner des tassements différentiels des remblais ou nuire, en une quelconque manière, à la stabilité des ouvrages. Toutes les précautions (blindage, consolidation, étalement) seront prises pour éviter de porter atteinte à la stabilité des ouvrages existants (Bâtiment ou autres).

Le terrain sera remblayé par du tout venant et compactées par couches de 15 cm, jusqu'à la compacité maximum, afin d'éviter tout tassement ultérieur. La cote de niveau du projet (terrain naturel, - 100 cm) sera égale à celui qu'aura la rue avoisinante la plus élevée, une fois bitumée.

Sur le sol remblayé et nivelé, l'entrepreneur procédera à l'implantation des ouvrages qu'il fera vérifier par le maître d'œuvre avant tout commencement des travaux.

En tout état des cause l'entreprise est entièrement responsable de ses travaux, des dégâts occasionnés par elle, et le cas échéant elle aura la charge entière d'assurer les frais de reprises nécessaires.

### 1-1- b Fouilles en rigole:

Jusqu'à 100 cm de largeur, En terrain de toute nature exécution à toutes profondeurs compris boisage, étais et épousillage éventuels.

Pour fondations sous murs et cloisons

- Longrines et semelles filantes
- Tranché pour canalisation
- Toutes fouilles en rigoles nécessaire à l'exécution complète des ouvrages projetés

Les Fouilles en rigoles (pour les fondations des murs, caniveaux et la pose de canalisations) et en puits (pour les regards et fosse septique) seront réalisés de manière à assuré la stabilité des ouvrages ; quels que soient la nature et le taux de travail admissible sur sol, les fonds de Fouilles des fondations ne seront jamais inférieurs à 0,60 m du niveaux fini du terrain ; dans tous les cas, le fonds de fouilles sera descendu jusqu' au bon sol à ses cotes, et devront être obligatoirement réceptionnées par un bureau de contrôle et le maître d'ouvrage avant la pose du béton de propreté.

### 1-1-c Fouilles en excavation

De plus de 2.00m de largeur en terrain de toutes natures avec dressement des parois, nivellement et compactage du fond

- exécution à toutes profondeurs avec tout mouvement des déblais.

Compris boisage, étais et épousillage éventuels et toutes sujétions.

Pour - Semelles isolées pour poteaux :



- regards de toutes natures
- ensemble septiques
- toutes fouilles en puits et en excavation nécessaire à l'exécution complète des ouvrages projetés.

#### 1-1-d Remblais

Ils seront effectués par couches d'épaisseur maximum de 25 cm soigneusement arrosé et compactée a la dame font lourde (ou tout autre matériel approprié).

Le remblai sera exécuté avec des matériaux permettent un compactage efficace et ne contient pas de matières végétales. Des remblais au droit des fondations seront effectués juste après la réalisation des soubassements.

Les remblais sous béton de forme seront effectués suffisamment à temps pour garniture la stabilité du dallage. Les remblais des tranchées pour canalisations ne devront pas comporter d'éléments susceptibles de nuire à la tenue des canalisations.

La pose des canalisations d'évacuation des eaux usées et eaux vannes ainsi que celles des amenées d'eau sera effectuée lors de l'exécution de ces remblais avant le béton de dallage.

Aucun tassement ultérieur ne sera admis après réalisation des ouvrages et l'Entrepreneur sera tenu de réparer à ses frais, toute détérioration résultant de l'affaissement des remblais.

#### 1-1-e Transport en camions

A la décharge publique ou à tous autres endroits désignés par l'ingénieur dans un rayon de 15 Kilomètre maximum. De matériaux de toutes catégories provenant de la préparation du terrain et des fouilles.

Compris toutes manutention: chargement, déchargement, régalage si nécessaire et toutes sujétions.

Pour: - Déblais non utilisés provenant de fouille de toutes natures.

- terre non réutilisable contenant des débris végétaux pierrailles, Gravois, etc.

## CHAPITRE N° 2 - GROS ŒUVRES

### 2-1 BÉTONS ARMÉS

#### 2-1-a Béton de propreté

Sous frais la surface de semelle, longrines, regards des eaux usées et eaux vannes, et sous tous les ouvrages dont la base sont au sol.

Le dosage de béton de propreté sera de 200 kg de ciment anti - sel pour un m<sup>3</sup> de mélange composé de 800 L de Gravier et 400L de sables.

Le béton de propreté débordera de 5 cm en tous sens et son épaisseur ne sera pas inférieure à 0,15m.

#### 2-1-b Béton Armé pour dallage

Le béton de dallage, coulés sur un lit de béton de propreté d'épaisseur 5 cm seront exécutés en béton armé, avec une épaisseur totale brute de 20 cm et un maillage en T 10 de 15x 15 cm. Ils comporteront tous les joints de dilatation nécessaires sur leur épaisseur, au milieu de chaque grande surface supérieure à 25 m<sup>2</sup> ou lorsque l'une des dimensions dépasse 8m.

#### 2-1-c Bétons Armés

Les fondations, les enduits, regards, fosses seront exécutés en ciment anti sel avec une protection anti capillaire en guise d'étanchéité.

Dosé à 350 kg de ciment CPA/31 5 et vibré avec agrégats provenant de carrière agréée par le bureau de contrôle.

Exécution à toutes profondeurs - Compris coffrage et armature,

Compris malaxage, manutention, mis en œuvre avec vibration, épuisement éventuel des fouilles et toutes sujétions.

Aucun coulage ne sera fait sans autorisation préalable du bureau de contrôle

Le béton armé sera prévu pour l'ensemble la structure et notamment :

- Les dallages
- Les socles
- Les semelles
- les chaînages bas et longrines
- les arcs et linteaux
- poteaux en fondation
- poteaux en élévation
- chaînages hauts et poutres
- cadres pour portes ou fenêtres
- pièces d'appui des fenêtres
- acrotères
- paillasse
- dallage etc.



## 2-2 Maçonnerie

- Les agglomérés de béton non armé seront fabriqués mécaniquement et obligatoirement vibrés. Ils seront maintenus sous abri couvert et régulièrement arrosés (deux fois par jour).
- Les temps de séchage et la fréquence d'arrosage pourront être augmentées par l'entrepreneur à la demande du maître d'oeuvre. Les agglomérés devront être suffisamment secs avant leur livraison sur le chantier.
- Les blocs de béton seront exempts de tous défauts : fissures, déformations ou arrachements; les cas échéant, les éléments concernés devront être retirés du chantier. Les caractéristiques du bloc seront les suivantes:
  - la résistance à l'écrasement des blocs de béton ne sera pas inférieure à 4 Mapp;
  - la porosité ne dépassera pas 15%
  - la friabilité doit être nulle;
  - le dosage suivant, donné à titre indicatif peut permettre avec les agrégats courants, d'atteindre les résistances requises : 300 kg de ciment, 800 litres de gravier et 400 litres de sable par m<sup>3</sup> de béton ; cependant l'entrepreneur fera déterminer, à sa charge, le dosage définitif permettant d'atteindre la résistance exigée au LNTP.
- Les maçonneries seront montées à joints croisés par assises réglées horizontalement ; les agglomérés seront hourdés au mortier de ciment dont le dosage ne sera pas inférieur à 300 kg de ciment par m<sup>3</sup>. Les maçonneries seront régulièrement arrosées pendant un temps et à une fréquence laissés à l'appréciation du bureau de suivi et de coordination.
- Les parpaings seront humidifiés suffisamment avant leur mise en place afin que l'eau de mortier ne soit pas absorbée par capillarité.
- L'Entreprise doit mettre en place une aire de fabrications des agglos au cas où elle désire les confectionner sur place.

### 2-2-a Maçonnerie en agglos pleins de 15 cm d'épaisseur

Pour murs de soubassement

### 2-2-b Maçonnerie de corps creux en béton de granulats lourds de 15 cm d'épaisseur, exécution à toute hauteur conformément aux Indications plus hautes

Pour maçonnerie élévation

## 2-3 Enduits

Ils seront composés et exécutés comme suit:

1ère couche ou couche d'accrochage :

- dosage 450 kg / m<sup>3</sup> de sable
- épaisseur 10 mm
- surface rugueuse pour une bonne adhérence pas de talonnage ni surfaçage la couche doit couvrir tout le support et ne pas présenter de surcharge.

2ème couche : corps d'enduit ou couche intermédiaire

- dosage ciment : 400 kg / m<sup>3</sup> de sable
- épaisseur 10 mm



- surface rugueuse obtenue par passage d'une règle. Les lissages à la truelle sont proscrits.

Elle sera exécutée lorsque la première couche aura effectué une partie de son retrait et au plus tôt, après trois jours d'attente.

Cette couche est exécutée pour répondre aux caractéristiques exigées pour l'enduit fini : platitude, rectitude des arêtes, gorges, arrondis etc...

3eme couche: couche de finition

- dosage en ciment : 350 kg /m3 de sable
- épaisseur 5 mm.

Elle sera appliquée au plus tôt 72 heures après la couche intermédiaire. Elle doit couvrir toute la surface (sauf celle réservée pour la tyrolienne) sans présenter de surcharge. Cette couche ne doit en aucun cas servir à rétablir la platitude de l'enduit qui doit impérativement être obtenue à la 2ème couche.

les enduits finis présenteront des surfaces régulières soignées plans exempts de soufflure, cloque etc... Les arêtes et les joints seront nets, rectilignes sans écornures ni épaufrures. Les angles saillants et rentrants seront traités au ciment pur et lissés à la cornière, les supports d'enduit ou de raccordement d'enduit auront une surface nette, propre, exempte d'impuretés pour assurer un accrochage et une adhérence parfaits

Pour:

- Tous les murs, cloisons, plafond intérieurs des bâtiments
- tous les murs, poteaux, acrotères, allège extérieures des bâtiments.

## CHAPITRE N° 3 : ETANCHEITE – TOITURE

### 3-1 GENERALITES

Les différents types de revêtements d'étanchéité décrits au présent CHAPITRE devront être exécutés conformément aux DTU N° 43 41/3 suivant le type de support, ou à défaut en conformité avec le cahier des prescriptions du fabricant et avec les agréments du CSTB concernant ces revêtements.

Tous les travaux du présent chapitre doivent être conformes aux documents suivants:

- DTU : 20.1 pour la qualité des supports
- DTU : 43.1. pour la conception et la mise en œuvre;
- Normes respectives des matériaux utilisés que l' Entrepreneur est sensé détenir et connaître;
- Fiches techniques du fabricant SIPLAST, en particulier les fiches pose et des notices produits (FP 1-A, NP — 7A, FP2, NP FP3, 8A, 4/5
- B.

Tous les travaux annexes, même non explicités ci-après tels que joints, solins, reliefs, seuils, relevés divers, pénétration, etc.... sont dus par l' Entrepreneur

En outre, l' Entrepreneur devra obligatoirement souscrire une police d'assurance particulière pour couverture de ses travaux d'étanchéité en garantie décennale et il devra présenter au maître d'œuvre, en temps utile, copie de cette police.



### 3-2 CONSISTANCE DES TRAVAUX:

Le système de base retenu est l'étanchéité en PAX ALUMINIUM qui concerne aussi bien les parties courantes que les points singuliers tels que les gargouilles. La mise en œuvre devra être effectuée par un poseur qualifié. A défaut de celui-ci, l'Entrepreneur prendra les précautions nécessaires pour se confirmer scrupuleusement aux directives de pose arrêtées par le fabricant et notamment pour ce qui concerne les recouvrements soudés « au chalumeau » qui sont de 8 cm pour les recouvrements latéraux et de 15 cm pour les recouvrements longitudinaux.

L'Entrepreneur devra assurer aussi la fourniture et la mise en œuvre conforme de tout les matériaux secondaires et accessoires tels que:

- les par équerres de relevés;
- La colle à froid Flinkote.

### 3-3 -FORME DE PENTE

En béton d'épaisseur variable avec minimum de 0,03 aux point bas, comportant une chape de surfacage incorporée de 0,02 m d'épaisseur, comprise pilonnage, arrondie de 0,05 m de rayon, et toutes sujétions.

- Pente minima des fils d'eau : 1 cm par mètre

Pour : terrasse bâtiment principal et loge gardien

### RELEVÉ D'ETANCHEITE

La mise en place des relevés d'étanchéité doit s'effectuer comme suit

- une couche d'imprégnation à froid (FLINKOTE) à raison de 300g/m<sup>2</sup> sur toute la hauteur de l'acrotère jusqu'au béquet;
- une mise en place d'une équerre de renfort à ailes égales de 25 cm de type PAREQU ERRE, soudée au chalumeau par élément de 1m.
- un relevé d'étanchéité soudé type PAX ALU.

### PROTECTION ANTI - CAPILLAIRE DES FONDATIONS

A défaut d'avoir utilisé un ciment prise mer (CHF), les fondations seront protégées contre la remontée capillaire conformément au système suivant:

- a- Application d'un enduit fort dosé à 450kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable sur la paroi extérieure du soubassement;
- b- Application d'un Enduit Appliqué à chaud (EAC) sur la paroi extérieure du soubassement, ainsi -que sur la paroi extérieure et la face supérieure du chaînage bas;
- c- Mise en place d'un feutre bitumé sur la face supérieure de chaînage bas. Le feutre doit déborder de 3 cm du coté extérieur et de 10 cm du coté inférieur. La partie débordante de l'intérieur doit couvrir toute l'épaisseur du dallage bas.



## CHAPITRE N° 4 : REVETEMENTS SOLS

### 4-1 - REVETEMENT DE SOL

*Les massifs et la dalle seront peints en époxy en deux couches*

## CHAPITRE N° 5 : Menuiserie métallique.

- Portes métallique 80x210cm
- Porte d'entrée principale métallique 300x 400cm
- Fenêtres et châssis vitrés 100cmx.50cm
- Grille en fer forgé pour toutes les fenêtres.
- Serrurerie quincaillerie : la quincaillerie devra répondre au choix du Maître de l'Ouvrage et, sauf prescription contraire, au label N.F.S.N.F.Q. Tous les accessoires seront de première qualité. Les articles de quincaillerie seront toujours de bonne qualité et garantis comme tel par l'Entrepreneur qui en demeure responsable. Ils devront porter l'estampille indiquant cette qualité.

Les articles normalisés devront avoir les dimensions fixées dans les normes correspondantes.

## CHAPITRE N° 6 : ELECTRICITE

L'installation répondra aux normes de C 15 100 et les câbles aux normes HN07 RN-F, NF C32 - 102.4, IEC 60245, IEC 60228

Les câbles utilisés entre armoires, coffrets et appareillages de tension 0,4/1kV auront des conducteurs cuivre, une excellente tenue aux intempéries, aux huiles et aux graisses, non propagateur de la flamme, température de fonctionnement normale 60° C et 200° C en régime de court-circuit;

La section des câbles d'éclairage sera au minimum de 1,5 mm<sup>2</sup> et les protections en tête de 10 ampères

La section des câbles des prises sera au minimum de 2,5 mm<sup>2</sup> et les protections en tête de 20 ampères.

Les passages de câbles, les goulottes et conduits auront une réserve au moins de 25% de leur section. Les câbles pénétreront dans les coffrets et armoires par le bas au moyen de presse-étoupe



## CHAPITRE N° 7 : PEINTURE

### GENERALITES

L'entrepreneur fournira les peintures vernis, matière pour rebouchage, etc. et préparation assimilées. il sera responsable du choix de tous les produits utilisés et, de ce fait devra en particulier s'assurer que ces produits conviennent parfaitement à l'emploi envisagé et qu'ils sont bien compatibles avec le support à la couche d'impression appliquée en atelier par le menuisier.

Il conviendra de respecter la nature et les pourcentages des diluants de durcisseurs et de colorants prescrit par les fabricants pour chaque nature de produit.

L'entrepreneur prendra toutes les dispositions pour respecter la réglementation du travail, de la sécurité et de la salubrité, notamment lors de l'emploi de produits portant des étiquettes aux teintes conventionnelles. L'entrepreneur devra exécuter à la charge du présent corps d'état tous les échantillonnages et application d'étais nécessaires pour déterminer les coloris et les nuances de finition et pour mettre au point les modalités d'application correspondantes.

Aucun travail ne sera entrepris avant que la pièce en surface témoin correspondant ne soit agréée par le maître d'œuvre.

Peinture glycérophtalique satinée application en deux couches sur enduit de surfacage appliqué préalablement sur l'enduit au mortier de ciment exécution à toute hauteur, horizontalement ou verticalement.

Sur les murs intérieurs jusqu'à une hauteur

9-2- 2 Peinture glycérophtalique satinée sur menuiserie application en deux couches après raccords éventuels de la couche d'impression exécutée à l'atelier y compris, pour la menuiserie métallique traitement contre rouille en deux couches.

Pour ouvrages métallique et ouvrage en bois

Le prix de la peinture sur menuiserie sera inclus dans le poste menuiserie

9-2-3 Peinture vinylique application en deux couches sur enduit de surfacage appliqué préalablement sur l'enduit au mortier de ciment exécution à toute hauteur, horizontalement ou verticalement.

Sur les murs intérieurs au-dessus



## CHAPITRE N° 9: CHARPENTE METALLIQUE

### Profilés et Tôlerie métalliques

Fourniture, fabrication et pose de la charpente métallique pour ossature du hangar y compris les Travaux de scellement ou pré scellement nécessaires, le traitement de surface ainsi que les boulonneries, gousset raidisseurs, platines, les pannes et les fermes seront en IPE

### Couverture

Fourniture et pose de couverture de panneaux en bac alu y compris la fixation par vis autotaraudeuse et la fourniture et la pose des tôles prélaquées d'épaisseur 75/100 pliées d'étanchéité (faitière, solins bavette, bandeaux) ainsi que toutes sujétions.

## CHAPITRE N° 10: QUALIFICATION DE SOUMISSIONNER

L'offre doit comprendre les pièces administratives établies dans les formes réglementaires attestant la régularité de ces prestataires vis-à-vis de l'Administration.

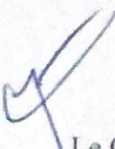
Ces pièces dont la validité est de six (06) mois, sauf pour la Banque Centrale de Mauritanie (validité fixée à un (01) mois) sont les suivantes :

- Attestation délivrée par le Trésorier Général,
- Attestation délivrée par le Directeur Général des Impôts ;
- Attestation délivrée par le Directeur Général de la CNSS ;
- Attestation délivrée par le Directeur du Travail et de la Main d'œuvre ;
- Attestation délivrée par le Directeur de la Supervision bancaire à la BCM certifiant que l'intéressé ne figure pas sur la liste des contentieux et comptes gelés.

Personnel

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes :

Nombre	Nom et prénoms	Affectation	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires (Années)
1		Directeur des travaux ing GC	5	4
1		Topographe	5	3
2		Charpentier agréé	08	5
2		Soudeur agréé	08	6

 Le Candidat doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience



**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

N°	Désignation	U	Qté	P.U.	P. T.
<b>A</b>	<b>TERRASSEMENT</b>				
1	Décapage- nivellement -implantation	m2	48		
2	dossier d execution	ff	1		
3	Fouille en tranchées pour soubassement	m3	5,9		
	Fouille en tranchées pour semelles filantes	m3	2,9		
4	Fouille en puits pour semelles isolées	m3	9,3		
5	Remblais au droit fondations	m3	7		
6	Remblais sous dallage	m3	4,5		
<b>B</b>	<b>GROS ŒUVRE</b>				
<b>B.1</b>	<b>Fondations</b>				
1	Béton de propreté	m3	0,7		
2	BA semelle isolées et filantes	m3	2,4		
3	BA longrines	m3	1,9		
4	BA potelets en fondation	m3	0,3		
5	BA massifs ep30 cm	m3	3,6		
6	BA dallage	m3	2,05		
7	Construction des caniveaux(0,6mx0,4m) en BA, couvert en tôle striée et cornières	ml	25		
<b>B.2</b>	<b>Elevation</b>				
1	BA poteaux	m3	2,2		
2	BA linteaux	m3	0,3		
3	BA chainages hauts et poutres	m3	2,15		
4	BA dalle pleine ep 15 cm	m3	0,35		
5	Fourniture et pose d'une toiture en bac alu y compris structure et toute sujétion de pose et fixation	m2	50,6		
	Aire de pose de cuve gasoil constituée d'une dalle de béton avec des longrines et potelets et mur de 1 m surmonté d'une potre de couronnement	ff	1		
<b>B.3</b>	<b>Maçonnerie</b>				
1	Soubassement en agglos pleins de 20 sous longrines périphériques	m2	20,6		
2	Maçonnerie en élévation de 20 creux	m2	150		
<b>B.4</b>	<b>Enduits</b>				
1	Enduits lissés intérieurs y/c finitions	m2	128,4		
2	Enduits lissés sur façades	m2	155,4		
<b>C</b>	<b>ETANCHEITE</b>				
1	Feutre 36 S posé en feuille génie civil (arase étanchéité)	m2	6,8		
2	Film polyane 200 microns	m2	20,5		
<b>D</b>	<b>ELECTRICITE</b>	ff	1		
<b>E</b>	<b>PEINTURE</b>				



1	Sur enduits lissés des façades y/c chaulages	m2	155,4		
3	Sur enduits verticaux intérieurs y/c chaulage	m2	128,4		
F	Menuiserie				
1	Porte métallique 300X400				
2	Porte métallique 80X210				
3	Vitres en alu 50X100	U	4		
G	CLOTURE GRILLAGE				
1	Cloture grillagé galvanisé fil 3mm h=2 m, poteaux en tube rond 60mm tous les 4m, poteaux en béton armé tous les 10m, 4 fil barbeles prévoir porte incorporée d'entrée 5 m	ml	200		
2	F et P tyauteries de 32 ( entre groupe et cuve journaliere )	mi	40		
3	Construction d une chambre de 5mx4m avec une toilette y compris tt sj	ff	1		
	F et P mises à la terre	ml	55		
	TOTAL				

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE					
Construction d'un hangar 6X8 pour la centrale électrique de Achram					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
N°	Désignation	U	Qté	P.U.	P. T.
A	TERRASSEMENT				
1	Décapage- nivellement -implantation	m2	48		
2	dossier d execution	ff	1		
3	Fouille en tranchées pour soubassement	m3	5,9		
	Fouille en tranchées pour semelles filentes	m3	2,9		
4	Fouille en puits pour semelles isolées	m3	9,3		
5	Remblais au droit fondations	m3	7		

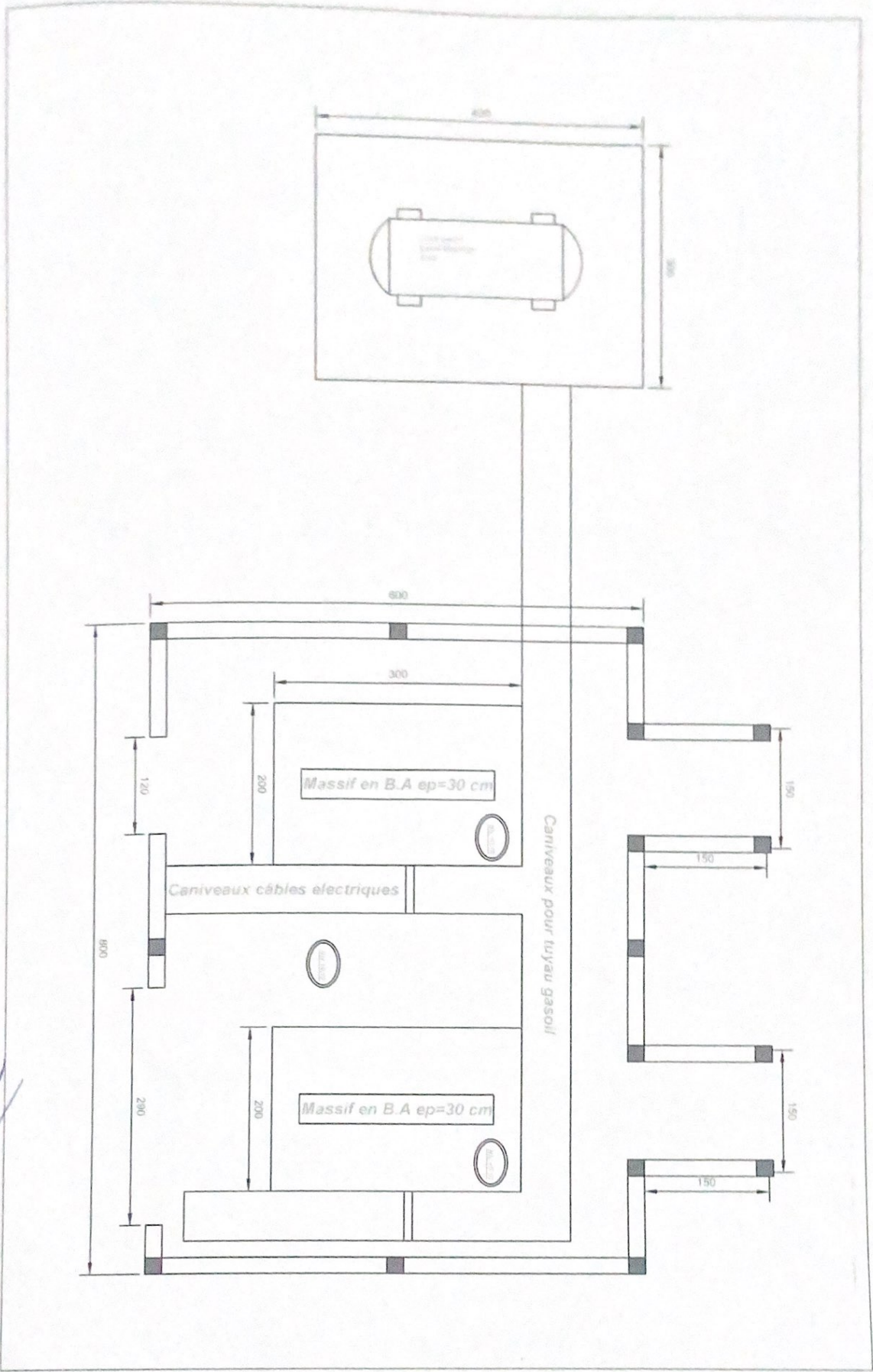


6	Remblais sous dallage	m3	4,5		
B	GROS ŒUVRE				
B.1	Fondations				
1	Béton de propreté	m3	0,7		
2	BA semelle isolées et filantes	m3	2,4		
3	BA longrines	m3	1,9		
4	BA potelets en fondation	m3	0,3		
5	BA massifs ep30 cm	m3	3,6		
6	BA dallage	m3	2,05		
7	Construction des caniveaux(0,6mx0,4m) en BA, couvert en tôle striée et cornières	ml	25		
B.2	Elevation				
1	BA poteaux	m3	2,2		
2	BA linteaux	m3	0,3		
3	BA chainages hauts et poutres	m3	2,15		
4	BA dalle pleine ep 12 cm	m3	0,35		
5	Fourniture et pose d'une toiture en bac alu y compris structure et toute sujétion de pose et fixation	m2	50,6		
	Aire de pose de cuve gasoil constituée d'une dalle de béton avec des longrines et potelets et mur de 1 m surmonté d'une potre de couronnement	ff	1		
B.3	Maçonnerie				
1	Soubassement en agglos pleins de 20 sous longrines périphériques	m2	20,6		
2	Maçonnerie en élévation de 20 creux	m2	150		
B.4	Enduits				
1	Enduits lissés intérieurs y/c finitions	m2	128,4		
2	Enduits lissés sur façades	m2	155,4		
C	ETANCHEITE				
1	Feutre 36 S posé en feuille génie civil (arase étanchéité)	m2	6,8		
2	Film polyane 200 microns	m2	20,5		
D	ELECTRICITE	ff	1		
E	PEINTURE				
1	Sur enduits lissés des façades y/c chaulages	m2	155,4		
3	Sur enduits verticaux interieurs y/c chaulage	m2	128,4		
F	Menuiserie				
1	Porte métallique 300X400				
2	Porte métallique 80X210				
3	Vitres en alu 50X100	U	4		
G	CLOTURE GRILLAGE				
1	Cloture grillagé galvanisé fil 3mm h=2 m, poteaux en tube rond 60mm tous les 4m, poteaux en béton armé tous les 10m, 4 fil barbeles prévoir porte incorporée d'entrée 5 m	ml	200		

2	F et P tyauteries de 32 (entre groupe et cuve journaliere)	ml	40		
3	Construction d une chambre de 5mx4m avec une toilette y compris tt sj	ff	1		
4	F et P mises à la terre	ml	55		
	TOTAL				







A handwritten mark, possibly a signature or initials, is located on the left side of the drawing.